

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La direction d'Agricorp est responsable de l'intégrité, de la cohérence, de l'objectivité et de la fiabilité des états financiers. Ces états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public et la direction a exercé son jugement et a fait les meilleures estimations, le cas échéant, particulièrement lorsque les opérations touchant la période comptable en cours ne peuvent être finalisées avec certitude avant des périodes futures. Les estimations et les hypothèses sont fondées sur l'expérience antérieure, les conditions actuelles et diverses autres hypothèses jugées raisonnables dans les circonstances.

Afin de s'acquitter de sa responsabilité à l'égard de l'intégrité et de la fidélité des états financiers, la direction est chargée d'établir et de tenir à jour un système de contrôle interne conçu pour fournir une assurance raisonnable que les dossiers financiers sont pertinents, fiables et exacts, et que les actifs sont dûment comptabilisés et protégés. Les systèmes comprennent des politiques et des procédures officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui prévoit une délégation de pouvoirs et une séparation des responsabilités adéquates.

Le conseil d'administration supervise les responsabilités de la direction relativement à l'information financière par l'entremise du Comité des finances et de la vérification, qui est entièrement composé d'administrateurs indépendants. Le Comité des finances et de la vérification se réunit régulièrement pour superviser les activités financières d'Agricorp, examiner les états financiers et recommander leur approbation au conseil d'administration.

Le Bureau du vérificateur général, nommé en vertu de notre loi, a vérifié les états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada, comme l'indique le rapport de l'auditeur indépendant. La responsabilité de la vérificatrice générale consiste à exprimer une opinion à savoir si les états financiers donnent une image fidèle conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le Bureau du vérificateur général a un accès complet et sans restriction au Comité des finances et de la vérification pour discuter de la vérification qu'il a effectuée et des conclusions qui s'y rattachent.

Original signé par

Doug LaRose
Directeur général

Original signé par

Becky Philpott
Directrice des finances

Le 17 juin 2026

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**À Agricorp****Opinion**

J'ai effectué l'audit des états financiers d'Agricorp, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2026, et les états des résultats et de l'évolution des soldes de fonds, des gains et pertes de réévaluation et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'Agricorp au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de son exploitation, de ses gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendant d'Agricorp conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquitté des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel 2026 d'Agricorp, mais ne comprennent pas les états financiers et mon rapport de l'auditeur sur ces états.

Mon opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et je n'exprime aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne mon audit des états financiers, ma responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que j'ai acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

J'ai obtenu le rapport annuel 2026 avant la date de ce rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que j'ai effectués, je conclus à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, je suis tenue de signaler ce fait. Je n'ai rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité d'Agricorp à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si Agricorp a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière d'Agricorp.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne d'Agricorp;

- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité d'Agricorp à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenu d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener Agricorp à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Toronto (Ontario)
Le 17 juin 2026

Le vérificateur général adjoint,



Jeremy Blair, CPA, CA, ECA

Agricorp

État de la situation financière

Au 31 mars 2026

(en milliers de dollars)	Fonds d'administra- tion générale	Fonds d'Assurance- production	Fonds du Programme de gestion des risques	2026	2025
ACTIFS					
Actifs à court terme					
Trésorerie	8 026 \$	48 013 \$	20 264 \$	76 303 \$	99 681 \$
Placements à court terme (note 5)	3 918	450 066	88 024	542 008	646 559
Débiteurs (note 6, note 15)	1 952	20 438	2 392	24 782	37 490
Fonds administrés (note 3)	24 083	-	-	24 083	29 320
Charges payées d'avance	1 247	-	-	1 247	1 290
Total des actifs à court terme	39 226	518 517	110 680	668 423	814 340
Placements à long terme (note 5)	-	634 094	-	634 094	502 622
Immobilisations (note 7)	513	-	-	513	1 671
Total des actifs	39 739 \$	1 152 611 \$	110 680 \$	1 303 030 \$	1 318 633 \$
PASSIFS ET SOLDES DES FONDS					
Passif à court terme					
Créditeurs et charges à payer (note 15)	5 862	324	2 961	9 147	5 587
Fonds administrés (note 3)	24 083	-	-	24 083	29 320
Primes non acquises	-	23 088	-	23 088	26 706
Apports reportés (note 8)	1 247	-	-	1 247	1 290
Provision pour indemnités	-	13 800	46 340	60 140	57 497
Total du passif à court terme	31 192	37 212	49 301	117 705	120 400
Apports reportés - immobilisations (note 8)	513	-	-	513	1 671
Total du passif	31 705	37 212	49 301	118 218	122 071
Solde des fonds					
Fonds non affectés	8 034	-	-	8 034	7 722
Fonds affectés	-	1 115 399	61 379	1 176 778	1 188 679
Gains de réévaluation cumulés	-	-	-	-	161
Total des soldes des fonds	8 034	1 115 399	61 379	1 184 812	1 196 562
Total des passifs et des soldes des fonds	39 739 \$	1 152 611 \$	110 680 \$	1 303 030 \$	1 318 633 \$

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

Approuvés au nom du conseil d'administration
Original signé par

Original signé par

Johanna Chevalier
Présidente intérimaire du conseil d'administration

Dominic Morrissey
Président du Comité des finances et de la
vérification

Agricorp

État des résultats et de l'évolution des soldes de fonds

Exercice clos le 31 mars 2026

(en milliers de dollars)	Fonds d'administra- tion générale	Fonds d'Assurance- production	Fonds du Programme de gestion des risques	2026	2025
Revenus					
Apports - gouvernement provincial (note 9, note 15)	19 825 \$	37 712 \$	134 624 \$	192 161 \$	181 322 \$
Apports - gouvernement fédéral (note 9)	18 934	56 568	-	75 502	93 023
Primes des producteurs	-	66 288	38 874	105 162	121 380
Services de consultation et autres services	1 679	-	-	1 679	1 696
Revenus de placement	342	48 415	2 683	51 440	61 015
Total des revenus	40 780	208 983	176 181	425 944	458 436
Charges					
Indemnités	-	266 436	120 730	387 166	285 711
Réassurance (note 10)	-	9 899	-	9 899	17 779
Administration (note 11, note 12, note 15)	40 468	-	-	40 468	41 710
Total des dépenses	40 468	276 335	120 730	437 533	345 200
Excédent des revenus par rapport aux charges (des charges par rapport aux revenus)	312	(67 352)	55 451	(11 589)	113 236
Soldes des fonds au début de l'exercice	7 722	1 182 751	5 928	1 196 401	1 083 165
Soldes des fonds à la fin de l'exercice	8 034 \$	1 115 399 \$	61 379 \$	1 184 812 \$	1 196 401 \$

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

Agricorp

État des gains et pertes de réévaluation

Exercice clos le 31 mars 2026

(en milliers de dollars)	2026	2025
Gains (pertes) de réévaluation cumulé(e)s au début de l'exercice	161 \$	(250) \$
Gains (pertes) non réalisé(e)s sur les placements	(161)	411
Gains de réévaluation cumulés à la fin de l'exercice	- \$	161 \$

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

Agricorp

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2026

(en milliers de dollars)	Fonds d'administra- tion générale	Fonds d'Assurance- production	Fonds du Programme de gestion des risques	2026	2025
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement					
Excédent des revenus par rapport aux charges (des charges par rapport aux revenus)	312 \$	(67 352) \$	55 451 \$	(11 589) \$	113 236 \$
Adjustments des éléments sans effet sur la trésorerie					
Intérêts créditeurs	(123)	(42 636)	(1 385)	(44 144)	(52 878)
Intérêts reçus	-	37 336	461	37 797	37 402
Amortissement des immobilisations	(1 515)	-	-	(1 515)	(2 771)
Constatation des apports liés aux immobilisations déjà reportés	1 515	-	-	1 515	2 771
Variation des éléments du fonds de roulement					
(Augmentation) diminution des débiteurs	(320)	13 238	(210)	12 708	(6 294)
(Augmentation) diminution des charges payées d'avance	43	-	-	43	(106)
Augmentation (diminution) des créditeurs et des charges à payer	2 599	111	850	3 560	(2 104)
Augmentation (diminution) des primes non acquises	-	(3 618)	-	(3 618)	7 412
Augmentation (diminution) des apports reportés	(43)	-	-	(43)	94
Augmentation (diminution) de la provision pour indemnités	-	12 200	(9 557)	2 643	(82 088)
Flux de trésorerie fournis par (utilisés pour) les activités de fonctionnement	2 468	(50 721)	45 610	(2 643)	14 674
Flux de trésorerie liés aux activités de financement					
Recouvrement des apports gouvernementaux pour l'achat d'immobilisations (note 8)	357	-	-	357	386
Flux de trésorerie fournis par les activités de financement	357	-	-	357	386
Flux de trésorerie liés aux activités de placement					
Achats de placement	-	(345 000)	(102 550)	(447 550)	(607 500)
Produits de placement	-	371 000	55 815	426 815	556 962
Flux de trésorerie fournis par (utilisés pour) les activités de placement	-	26 000	(46 735)	(20 735)	(50 538)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations					
Achat d'immobilisations	(357)	-	-	(357)	(386)
Flux de trésorerie fournis par (utilisés pour) les activités d'investissement en immobilisations	(357)	-	-	(357)	(386)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	2 468	(24 721)	(1 125)	(23 378)	(35 864)
Trésorerie, au début de l'exercice	5 558	72 734	21 389	99 681	135 545
Trésorerie, à la fin de l'exercice	8 026 \$	48 013 \$	20 264 \$	76 303 \$	99 681 \$

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

1. Nature des activités

La *Loi de 1996 sur AgriCorp* a établi Agricorp en tant que société d'État provinciale sans capital-actions en date du 1^{er} janvier 1997. À titre d'organisme du gouvernement de l'Ontario, Agricorp a pour mandat d'administrer des régimes d'assurance-récolte en vertu de la *Loi de 1996 sur l'assurance des produits agricoles* et d'offrir des programmes gouvernementaux de gestion des risques de l'entreprise à l'industrie agricole ontarienne au nom du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de l'Agroentreprise de l'Ontario (MAAAO). Ces programmes sont les suivants :

Fonds d'Assurance-production

L'Assurance-production a été créée en 1966 et agit aux termes de la *Loi de 1996 sur l'assurance des produits agricoles*. Ce programme fournit aux producteurs une protection financière contre les baisses de rendement causées par des risques assurés touchant plus de 100 cultures commerciales en Ontario.

Fonds du Programme de gestion des risques

Le Fonds du Programme de gestion des risques a été établi conformément à un arrêté du ministre en 2021 pour les volets bovins, céréales et oléagineux, moutons, porcs et veaux. Le Programme de gestion des risques (PGR) de l'Ontario aide les producteurs à gérer les risques indépendants de leur volonté, comme les variations des coûts de production et des prix du marché, au moyen d'un modèle ayant des caractéristiques d'assurance.

Programmes additionnels

a) Programmes de gestion des risques de l'entreprise

Ces programmes, qui sont exposés en détail dans la note 3, sont administrés par Agricorp au nom du MAAAO et du gouvernement du Canada (« gouvernement fédéral »). Les règles concernant le versement des paiements aux clients sont déterminées par les programmes et aux termes des ententes officielles conclues avec Agricorp. Les fonds versés aux demandeurs admissibles par Agricorp dans le cadre de ces programmes proviennent du gouvernement de l'Ontario (« gouvernement provincial »), du gouvernement fédéral ou des deux, et ils sont détenus dans des comptes distincts en tant que fonds administrés dans l'état de la situation financière.

b) Autres activités

Agricorp est responsable de la prestation du Programme d'inscription des entreprises agricoles, du Registre provincial des exploitations et du Programme d'imposition foncière des biens-fonds agricoles. Ces programmes, qui sont exposés en détail dans la note 3 et la note 4, sont administrés au nom du MAAAO conformément à leurs ententes de prestation de programmes respectives.

À titre d'organisme du gouvernement provincial, Agricorp est exonérée de l'impôt sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

Ces états financiers sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP), qui établissent les principes comptables généralement reconnus pour les organismes sans but lucratif du gouvernement au Canada, comme le recommande Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada). Agricorp a également choisi les chapitres SP 4200 à SP 4270 pour les organismes sans but lucratif du secteur public. Les principales méthodes comptables utilisées pour préparer ces états financiers sont résumées ci-dessous.

a) Mode de présentation

Agricorp a recours à la comptabilité par fonds, selon laquelle les activités liées à chaque programme sont comptabilisées dans des fonds distincts. Elle a recours au fonds d'administration générale pour comptabiliser tous les revenus et les charges administratifs, ainsi que toutes les activités non distinctes. Le fonds d'Assurance-production sert à comptabiliser les activités propres au programme de l'Assurance-production. Le fonds du Programme de gestion des risques sert à comptabiliser les activités propres aux volets bovins, céréales et oléagineux, porcs, moutons et veaux.

b) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle effectue des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés à titre d'actifs et de passifs, ainsi que sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants déclarés des revenus et des charges au cours de la période considérée.

Les principaux secteurs nécessitant l'utilisation d'estimations comprennent les valeurs comptables des débiteurs, des créditeurs et charges à payer, des primes non acquises et des apports reportés, ainsi que la provision pour indemnités.

La provision pour indemnités représente l'estimation par la direction du coût total des indemnités d'Assurance-production et des indemnités au titre du fonds du PGR à régler à la fin de l'exercice. L'évaluation de cette provision comporte des incertitudes, puisque tous les renseignements nécessaires concernant les indemnités déclarées ne sont pas toujours disponibles à la date de clôture de l'exercice; par conséquent, des estimations sont faites au titre de la valeur de ces indemnités.

Les estimations sont fondées sur la meilleure information disponible au moment de la préparation des états financiers et sont révisées chaque année pour tenir compte des nouveaux renseignements à mesure qu'ils deviennent disponibles. De par leur nature, les estimations sont assujetties à l'incertitude relative à la mesure. Par conséquent, les résultats réels peuvent différer sensiblement des estimations.

c) Comptabilisation des revenus

i. Apports gouvernementaux et primes des producteurs

Agricorp comptabilise les apports gouvernementaux à l'aide de la méthode du report.

Aux termes du Fonds d'administration générale, les apports gouvernementaux sont comptabilisés à titre de revenus lorsque les charges administratives connexes sont engagées selon le principe du recouvrement des coûts.

Aux termes du Fonds d'Assurance-production, les apports gouvernementaux sont comptabilisés à titre de revenus lorsqu'Agricorp conclut des contrats d'Assurance-production admissibles et que la prime du producteur est perçue. Les primes versées par les producteurs sont comptabilisées pendant la période d'assurance de la couverture des produits agricoles qui a été achetée sur la base des risques assurés transférés et qui se termine lorsque les produits agricoles concernés sont récoltés. Les primes des producteurs reçues pour la couverture à compter du 1^{er} avril de l'exercice suivant sont classées comme primes non acquises dans l'état de la situation financière.

Aux termes du fonds du Programme de gestion des risques, les apports gouvernementaux sont comptabilisés comme revenu lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et si le recouvrement est raisonnablement assuré. Les producteurs individuels présentent une demande de couverture aux termes du PGR pour le bétail et du PGR : céréales et

oléagineux en choisissant les produits agricoles et les pourcentages de protection. Les primes des producteurs sont comptabilisées dans la période de couverture des programmes respectifs pour les produits agricoles et les niveaux de protection sélectionnés.

Les apports gouvernementaux grevés d'affectations d'origine externe pour l'achat d'immobilisations sont comptabilisés comme apports liés aux immobilisations reportés et amortis en revenus sur la même base et aux taux correspondant à ceux des immobilisations connexes.

ii. Services de consultation et autres services

Les revenus provenant des services de consultation et d'autres services sont comptabilisés une fois que l'obligation d'exécution est satisfaite par l'exécution des services, que le recouvrement des créances pertinentes est raisonnablement assuré et qu'il existe des éléments probants convaincants d'une telle entente.

iii. Revenus de placements

Les revenus de placements sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés; les montants qui n'ont pas encore été reçus sont inclus dans la valeur comptable des placements.

d) Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans l'état de la situation financière lorsqu'Agricorp devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Tous les instruments financiers sont attribués à l'une des deux catégories aux fins de l'évaluation au moment de la comptabilisation initiale – soit la juste valeur, soit le coût/coût amorti. Les actifs et passifs financiers évalués au coût/coût amorti sont d'abord comptabilisés au coût d'acquisition, y compris les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission. La trésorerie, les débiteurs, les certificats de placement garanti (CPG) ainsi que les créditeurs et charges à payer sont tous évalués au coût amorti, et les placements à court et à long terme, à l'exception des CPG, sont tous évalués à la juste valeur.

Les actifs financiers au coût amorti sont susceptibles de subir une perte de valeur. À chaque date des états financiers, Agricorp évalue les actifs financiers pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Lorsqu'une diminution est jugée autre que temporaire, le montant de la perte est indiqué dans l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds.

Les actifs et passifs financiers à la juste valeur sont réévalués à leur juste valeur à la fin de chaque exercice. Tout gain ou perte non réalisé sur les placements est rajusté par l'intermédiaire de l'état des gains et pertes de réévaluation. Lorsqu'un actif est vendu, les gains et pertes non réalisés déjà constatés dans l'état des gains et pertes de réévaluation font l'objet d'une écriture de contrepassation et sont constatés dans l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds. Les placements comprennent les équivalents de trésorerie, les certificats de placement garanti (CPG) et les obligations. Les équivalents de trésorerie et les CPG sont comptabilisés au coût plus les intérêts courus.

Les évaluations de la juste valeur sont classées selon les niveaux suivants de la hiérarchie de la juste valeur, en fonction du caractère observable, sur le marché, des données d'évaluation de la juste valeur :

- Niveau 1 – Prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques;
- Niveau 2 – Données d'entrée observables ou corroborées, autres que les éléments du niveau 1, tels que les prix cotés pour des actifs ou des passifs semblables sur des marchés inactifs ou des données de marché pour pratiquement toute la durée des actifs ou des passifs; et
- Niveau 3 – Données d'entrée non observables soutenues par peu ou aucune activité sur des marchés et qui influent largement sur la juste valeur des actifs ou des passifs.

e) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement commence lorsque les immobilisations sont disponibles pour utilisation. Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative, avec un amortissement semestriel comptabilisé au cours de l'année d'acquisition et de cession. Les durées de vie utiles estimatives des immobilisations sont les suivantes :

Mobilier et agencements	4 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	2 ans
Logiciels personnalisés	5 ans
Améliorations locatives	5 ans

f) Avantages sociaux futurs

Agricorp offre un régime de retraite à prestations déterminées et d'autres avantages sociaux futurs à presque tous les employés retraités et employés. Ces avantages sociaux futurs comprennent un régime de retraite et des congés de maladie accumulés.

i. Régime de retraite

Agricorp est un employeur participant au Régime de pension de retraite de la fonction publique, qui est un régime à prestations déterminées interentreprises dont la province de l'Ontario est l'unique promoteur. Lorsque des prestations sont versées à des employés admissibles dans le cadre d'un régime interentreprises à prestations déterminées, chaque entité participant au régime, autre que l'entité qui en est le promoteur, est tenue de respecter les normes relatives aux régimes à cotisations déterminées. La province de l'Ontario détermine les versements annuels d'Agricorp au régime et est chargée de veiller à la viabilité financière du fonds de retraite. Tout excédent ou passif non capitalisé découlant des évaluations actuarielles de la capitalisation prévues par la loi ne sont pas des actifs ni des obligations d'Agricorp. Par conséquent, Agricorp comptabilise une dépense égale au montant des cotisations requises fournies pour les services rendus par les employés pendant la période. Toutes les cotisations en souffrance sont constatées à titre de passif dans l'état de la situation financière.

ii. Congés de maladie accumulés

Agricorp offre des congés de maladie sans droits acquis à tous les employés à temps plein et à temps partiel. Les employés ont droit à cinq jours de congé de maladie par an. Ils peuvent accumuler jusqu'à 47 jours de congé de maladie inutilisés, qui ne peuvent être utilisés qu'en complément à la prestation d'invalidité de courte durée. Les employés ne peuvent pas demander le paiement des congés de maladie non utilisés. Une estimation est faite pour la partie qui devrait être payée au cours d'une année donnée en fonction d'une moyenne historique de cinq ans.

3. Fonds administrés

Agricorp effectue le traitement et le versement des paiements aux producteurs participant à des programmes de gestion des risques de l'entreprise agricole et à d'autres programmes. Ces programmes sont généralement

administrés au nom du MAAAO à l'intention des producteurs en Ontario et englobent les programmes conjoints fédéraux-provinciaux et les programmes offerts par le gouvernement provincial seulement. Des ententes individuelles d'exécution de programmes sont en place pour chaque programme.

Les paiements au titre des programmes sont calculés selon les exigences des programmes et les ententes d'exécution des programmes. Le financement est assuré par les gouvernements fédéral et/ou provincial et l'ensemble des fonds est réparti dans des comptes administrés par programme jusqu'au traitement des paiements aux producteurs.

Les fonds de ces programmes sont détenus dans des comptes bancaires canadiens et sont tous très liquides. Comme Agricorp administre uniquement ces programmes, les revenus ou les charges, ainsi que les débiteurs et créiteurs qui y sont associés ne sont pas comptabilisés. Les coûts associés à la prestation de ces programmes sont inclus à la section Charges d'administration (voir la note 11).

a) Agri-stabilité

Le programme Agri-stabilité a été établi pour fournir aux producteurs agricoles une protection financière contre les baisses importantes des marges agricoles. Pour y participer, les producteurs doivent s'inscrire au programme et payer des frais administratifs et un droit d'inscription selon leur marge de référence pour les années précédentes précisées. Les producteurs doivent également soumettre un formulaire d'inscription qui comprend leurs données de production et le revenu (ou perte) agricole déclaré aux fins de l'impôt sur le revenu. Le programme existe en vertu de plusieurs accords-cadres signés entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, actuellement en vertu du *Partenariat canadien pour une agriculture durable*, qui est entré en vigueur en avril 2023.

Agri-stabilité est financé conjointement par les gouvernements fédéral et provincial à hauteur de 60 % et 40 % respectivement.

b) Programme de gestion des risques – Programme d'autogestion des risques : produits horticoles comestibles (PGR-PAGR)

Le PGR aide les producteurs à compenser les pertes causées par la faiblesse des prix des produits agricoles et la variation des coûts de production. Le PGR est entièrement financé par le gouvernement provincial et constitue une avance sur la part des coûts du programme Agri-stabilité assumés par l'Ontario, ce qui réduit sa part des paiements au titre d'Agri-stabilité.

Selon les modalités du programme, les producteurs de produits horticoles comestibles déposent dans un compte un pourcentage de leurs ventes nettes admissibles, et une somme est versée au compte par le gouvernement provincial. Les producteurs peuvent retirer des fonds pour les aider à couvrir des risques agricoles, comme une réduction des revenus ou des dépenses ou des pertes liées à l'exploitation de leur entreprise agricole. Pour y participer, les producteurs doivent effectuer un dépôt dans leur compte du PAGR et fournir un numéro d'identification de l'exploitation.

c) Programme d'aide à la promotion des vins de la Vintners Quality Alliance (PAPV-VQA)

Le Programme d'aide à la promotion des vins de la VQA appuie les établissements vinicoles de l'Ontario en vue d'améliorer leur compétitivité et de stimuler l'innovation tout en contribuant à l'accroissement de leurs ventes de vins de la VQA à la Régie des alcools de l'Ontario. Le programme offre des subventions afin d'aider les établissements vinicoles à investir dans la croissance de leurs activités de vente de vins de la VQA, y compris les activités de développement du tourisme. Ce programme est financé entièrement par le gouvernement provincial.

d) Programme d'aide à la promotion du raisin de cuve de l'Ontario (PAPRCO)

Le Programme d'aide à la promotion du raisin de cuve de l'Ontario encourage les établissements vinicoles à utiliser davantage de raisins cultivés en Ontario dans leur production de vin ayant l'appellation International Domestic Blend (IDB) et de vins 100 % ontariens non certifiés par la VQA. Les établissements vinicoles reçoivent du financement basé sur le volume des ventes admissibles de vins 100 % ontariens non certifiés par la VQA et de vins ayant l'appellation IDB. Ce programme est financé entièrement par le gouvernement provincial.

e) Autres programmes

Agricorp administre, au nom du MAAAO, du gouvernement fédéral et de groupes de l'industrie, d'autres programmes dont certains tirent à leur fin. Les coûts associés à la prestation d'autres programmes en conformité avec les ententes individuelles d'exécution pour chaque programme sont inclus dans les charges d'administration (voir la note 11). Ces programmes sont financés en conformité avec les ententes individuelles d'exécution pour chaque programme. Les autres programmes comprennent les suivants :

Programme d'inscription des entreprises agricoles (PIEA)

Conformément à la *Loi de 1993 sur l'inscription des entreprises agricoles et le financement des organismes agricoles*, il incombe à toutes les entreprises agricoles en Ontario qui déclarent un revenu agricole brut de 7 000 \$ ou plus de s'inscrire au programme. En échange d'un droit d'inscription, les entreprises agricoles paient un taux d'imposition foncière réduit pour leur bien-fonds agricole et elles peuvent adhérer à un organisme agricole agréé de leur choix. Agricorp recueille le droit de l'entreprise agricole et le remet, moins des frais administratifs, à l'organisme agricole agréé choisi par celle-ci.

Le tableau suivant résume les transactions ayant trait aux fonds administrés :

(en milliers de dollars)	Solde d'ouverture 2026	Financement fédéral	Financement provincial	Autres	Paiements	Solde de clôture 2026
Agri-stabilité	17 579 \$	53 541 \$	22 105 \$	(3 635) \$	(79 459) \$	10 131 \$
PGR-PAGR	9 560	-	38 484	3 005	(39 073)	11 976
PAPV-VQA	-	-	125 398	-	(125 172)	226
PAPRCO	-	-	31 000	19	(30 301)	718
Autres programmes	2 181	-	6 549	8	(7 706)	1 032
Total	29 320 \$	53 541 \$	223 536 \$	(603) \$	(281 711) \$	24 083 \$

(en milliers de dollars)	Solde d'ouverture 2025	Financement fédéral	Financement provincial	Autres	Paiements	Solde de clôture 2025
Agri-stabilité	15 198 \$	56 777 \$	25 714 \$	(1 108) \$	(79 002) \$	17 579 \$
PGR-PAGR	8 727	-	36 082	230	(35 479)	9 560
PAPV-VQA	16	-	41 810	-	(41 826)	-
Autres programmes	2 610	(35)	14 478	(8)	(14 864)	2 181
Total	26 551 \$	56 742 \$	118 084 \$	(886) \$	(171 171) \$	29 320 \$

Les opérations figurant aux colonnes Autres dans les tableaux ci-dessus comprennent des éléments comme les droits et les primes payés par les producteurs, ainsi que les variations aux débiteurs et aux créditeurs de programmes.

4. Activités additionnelles

Les charges d'administration (voir la note 11) comprennent les coûts associés à la prestation de plusieurs autres activités conformément aux ententes individuelles de prestation. Les activités additionnelles comprennent les suivantes :

a) *Registre provincial des exploitations (RPE)*

Établi en 2008, le RPE enregistre des parcelles de terre uniques en Ontario qui sont associées aux activités agroalimentaires. Le RPE permet de recueillir de l'information, notamment sur l'emplacement et les activités des entreprises agroalimentaires et les personnes-ressources en cas d'urgence, et il permet également de tenir à jour une base de données à laquelle le Ministère peut avoir accès pour les préparatifs et les interventions en cas d'urgence. Dans le cadre du Système national de traçabilité des produits agricoles et agroalimentaires, il incombe à toutes les provinces de mettre en place un système d'enregistrement des installations afin de pouvoir intervenir rapidement en cas d'incidents et de situations d'urgence qui pourraient nuire aux entreprises du secteur agroalimentaire et aux consommateurs. Le RPE est administré au nom du MAAAO.

b) *Programme d'imposition foncière des biens-fonds agricoles (PIFBFA)*

En vertu du PIFBFA, les propriétés agricoles admissibles paient un taux d'imposition foncier réduit pour leur superficie. Agricorp effectue les évaluations d'admissibilité pour toutes les propriétés agricoles évaluées et fait rapport des propriétés qui satisfont à toutes les exigences à la Société d'évaluation foncière des municipalités (SEFM) au nom du MAAAO. La SEFM transmet ensuite cette information aux municipalités locales. La municipalité taxera ensuite au taux d'imposition des biens-fonds agricoles les propriétés qui répondent aux exigences du programme.

5. Placements

a) *Profil du portefeuille*

(en milliers de dollars)	Base d'évaluation	2026	2025
Court terme			
Équivalents de trésorerie	Coût amorti	321 814 \$	266 868 \$
Certificats de placement garanti	Coût amorti	220 194	353 688
Obligations	Juste valeur	-	26 003
Total des placements à court terme		542 008	646 559
Long terme			
Certificats de placement garanti	Coût amorti	634 094	502 622
Total des placements à long terme		634 094	502 622
Total des placements		1 176 102 \$	1 149 181 \$

Tous les placements à long terme arrivent à échéance dans un à cinq ans.

b) *Hiérarchie des justes valeurs*

(en milliers de dollars)	Niveau	2026	2025
Équivalents de trésorerie	1	321 814 \$	266 868 \$
Obligations	2	-	26 003
Certificats de placement garanti	2	854 288	856 310
Total des placements		1 176 102 \$	1 149 181 \$

Pour l'exercice clos le 31 mars 2026, il n'y a eu aucun transfert de placements entre les niveaux 1 et 2.

Agricorp

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2026

6. Débiteurs

Les débiteurs se composent principalement de montants dus par les gouvernements fédéral et provincial ainsi que par les producteurs.

(en milliers de dollars)	2026	2025
Apports à recevoir du gouvernement fédéral	8 108 \$	9 368 \$
Apports à recevoir du gouvernement provincial	6 391	6 567
Primes à recevoir des producteurs	9 786	11 116
Autres débiteurs	497	10 439
Total des débiteurs	24 782 \$	37 490 \$

Les montants à recevoir des gouvernements fédéral et provincial sont généralement à recevoir dans un délai de 90 jours. Il n'y a pas de montants dus par les réassureurs dans les autres débiteurs (9 891 \$ – 2025) (voir la note 10).

7. Immobilisations

(en milliers de dollars)	Coût	Amortissement accumulé	Valeur comptable nette 2026	Valeur comptable nette 2025
Mobilier et agencements	857 \$	857 \$	- \$	- \$
Matériel informatique	4 865	4 378	487	416
Améliorations locatives	988	962	26	35
Logiciels	12 574	12 574	-	-
Logiciels personnalisés	12 196	12 196	-	1 220
Total	31 480 \$	30 967 \$	513 \$	1 671 \$

8. Apports reportés

Le fonds d'administration générale comprend les apports reportés liés au financement reçu pour les charges d'exploitation d'une période future ainsi que pour le financement reçu pour l'achat d'immobilisations. Tous les apports constatés au cours de l'exercice sont inclus dans le poste « Apports – gouvernement provincial » et le poste « Apports – gouvernement fédéral » de l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds.

La nature et le montant des variations de ces soldes sont les suivants :

(en milliers de dollars)	Solde d'ouverture 2026	Apports	Constatés	Solde de clôture 2026
Court terme				
Apports reportés	1 290 \$	2 478 \$	(2 521) \$	1 247 \$
Long terme				
Apports reportés – immobilisations	1 671	357	(1 515)	513
Total des apports reportés	2 961 \$	2 835 \$	(4 036) \$	1 760 \$

Agricorp

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2026

(en milliers de dollars)	Solde d'ouverture 2025	Apports	Constatés	Solde de clôture 2025
Court terme				
Apports reportés	1 196 \$	2 652 \$	(2 558) \$	1 290 \$
Long terme				
Apports reportés – immobilisations	4 056	386	(2 771)	1 671
Total des apports reportés	5 252 \$	3 038 \$	(5 329) \$	2 961 \$

9. Apports gouvernementaux

a) Fonds d'administration générale

Agricorp fournit des services administratifs selon le principe du recouvrement des coûts en vue de traiter et de verser des paiements aux producteurs inscrits à des programmes de gestion des risques de l'entreprise agricole et à d'autres programmes. Les gouvernements provincial et fédéral ont accepté de partager les coûts de l'administration de l'Assurance-production et d'Agri-stabilité à hauteur de 60 % et de 40 % respectivement. Les coûts d'administration du fonds du Programme de gestion des risques, du PGR-PAGR, du PAPV-VQA, du PAPRCO et d'autres programmes et activités (RPE et PIFBFA) sont financés par le gouvernement provincial.

b) Fonds d'Assurance-production

Les primes des producteurs représentent une proportion de 40 % du financement total du programme Assurance-production. Les gouvernements fédéral et provincial financent le reste des primes à hauteur de 60 % et 40 % respectivement.

c) Fonds du Programme de gestion des risques

Le gouvernement provincial finance le Programme de gestion des risques en plus des primes reçues des producteurs.

10. Frais de réassurance

Agricorp a recours à la réassurance dans le cours normal des activités d'Assurance-production pour gérer son exposition aux risques. Agricorp a acheté une couverture auprès de plusieurs compagnies de réassurance pour l'année de production 2025. En vertu des modalités de la convention de réassurance pour l'année de production 2025, les compagnies de réassurance couvriraient des pertes se situant entre 20 % et 26 % de la responsabilité couverte de 4,9 milliards de dollars (année de production 2024 – entre 17 % et 26 %, responsabilité couverte de 4,6 milliards de dollars). Puisque les demandes d'indemnisation réelles étaient inférieures au seuil minimal de 986 millions de dollars (année de production 2024 – 757 millions de dollars), aucun recouvrement de réassurance n'a été reçu pour l'année de production 2025 (2024 – aucun recouvrement de réassurance).

Agricorp

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2026

11. Charges d'administration

(en milliers de dollars)	2026	2025
Salaires et avantages sociaux (note 12)	32 137 \$	31 923 \$
Matériel et entretien	3 742	3 886
Amortissement	1 515	2 770
Installations (note 15)	1 196	1 101
Services de consultation et services professionnels	637	771
Frais de téléphone et services postaux	624	598
Frais de bureau	384	362
Utilisation d'un véhicule et déplacements	145	179
Autres	88	120
Total	40 468 \$	41 710 \$

12. Régime de retraite

Agricorp offre des prestations de retraite à tous ses employés en participant au Régime de pension de retraite de la fonction publique (RPRFP), qui est un régime à prestations déterminées interentreprises dont la province de l'Ontario est l'unique promoteur. La formule de calcul des prestations de retraite est fondée sur le meilleur salaire moyen sur cinq ans et la durée de service du participant. Les prestations de retraite sont indexées en fonction des changements apportés à l'indice des prix à la consommation afin d'offrir une protection contre l'inflation. Les prestations du régime sont financées par les cotisations des employeurs et des employés participants, par la province, ainsi que par les revenus de placement. Les cotisations des employeurs et des employés participants sont remises à la Commission du Régime de retraite de l'Ontario. Aucun changement important n'a été apporté au régime de retraite pendant la période.

Les cotisations d'Agricorp au RPRFP se sont élevées à 2,1 millions de dollars (2025 – 2,0 millions de dollars) durant la période. Les charges administratives comptabilisées dans l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds comprennent la charge de retraite faisant partie des salaires et des avantages sociaux.

13. Engagements et éventualités

a) Engagements

Depuis le 1^{er} avril 2024, à la suite d'une modification de la législation découlant de la *Loi de 2023 sur la réduction des inefficacités*, Agricorp est devenu un utilisateur du portefeuille immobilier général du ministère de l'Infrastructure de l'Ontario. Agricorp a conclu des contrats de location pour des locaux à bureaux pour les deux prochains exercices.

Les coûts globaux minimaux sont les suivants :

(en milliers de dollars)	Total
2027	1 103 \$
2028	1 159
Total	2 262 \$

Agricorp a signé en décembre 2025 une convention aux termes de laquelle l'organisme s'engageait à acheter des polices de réassurance auprès d'un certain nombre de compagnies d'assurance pour l'année de

production 2026. Le coût estimatif de cette convention est de 13,1 millions de dollars (2025 – 9,8 millions de dollars).

b) Éventualités

Dans le cours normal des activités, Agricorp peut refuser de verser un certain nombre de paiements d'indemnité ou de paiements de programme. Par conséquent, diverses réclamations ou procédures ont été ou peuvent être intentées contre Agricorp. Agricorp ne s'attend pas à ce que les décisions concernant les litiges qui sont en cours ou qui font l'objet d'une réclamation aient une incidence importante sur sa situation financière ou sur ses résultats d'exploitation.

14. Gestion des risques liés aux instruments financiers

Les instruments financiers d'Agricorp sont exposés à certains risques financiers, notamment le risque de marché et le risque de crédit. Le cadre global de gestion des risques d'Agricorp met l'accent sur le caractère imprévisible du marché des capitaux et du marché économique et cherche à réduire au minimum les effets potentiels sur la performance financière d'Agricorp.

a) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque sur actions. Agricorp n'est pas exposée à un risque de change ou à un risque sur actions important, car la société ne conclut pas de transactions significatives en devises ni ne détient d'instruments de capitaux propres.

Agricorp exerce ses activités dans les limites des directives de placement énoncées dans la loi, laquelle restreint les placements d'Agricorp à des instruments très liquides de qualité supérieure, tels que les obligations fédérales et provinciales, les billets de dépôt émis par des institutions financières nationales et d'autres valeurs mobilières approuvées par le ministre des Finances.

b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur d'un placement ou d'un passif lié à des placements fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Le rendement moyen des placements est de 4,4 % (2025 – 4,96 %). Les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir un effet considérable sur la juste valeur des titres à revenu fixe. Bien que les placements soient généralement conservés jusqu'à l'échéance, cela pourrait entraîner des gains ou des pertes réalisés si les niveaux réels d'indemnités versées au titre de l'Assurance-production différaient de manière importante des niveaux attendus, et qu'une liquidation des placements à long terme s'avérerait nécessaire pour répondre aux obligations de paiement. L'impact potentiel d'une variation de 50 points de base des taux d'intérêt en vigueur sur les valeurs de placement est estimé à 12,7 millions de dollars (2025 – 13,6 millions de dollars). Aucun changement important par rapport à l'exercice précédent n'a eu lieu relativement à l'exposition au risque ou aux politiques, procédures et méthodes utilisées pour évaluer les risques.

c) Risque de crédit

Général

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Agricorp est exposée au risque de crédit principalement en raison des soldes à recevoir du gouvernement fédéral, du gouvernement provincial et des producteurs, ainsi que de ses titres de placement. Aucun changement important par rapport à l'exercice

Agricorp

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2026

précédent n'a eu lieu relativement à l'exposition au risque de crédit ou aux politiques, procédures et méthodes utilisées pour évaluer les risques.

Réassurance

Agricorp est exposée à un risque de crédit relativement aux conventions de réassurance qui sont conclues avec des réassureurs. Agricorp gère ce risque en évaluant continuellement la situation financière de chacun de ces réassureurs. Agricorp conclut des conventions de réassurance avec un certain nombre de réassureurs en vue de réduire au minimum son exposition à des pertes importantes pouvant résulter de l'insolvabilité d'un réassureur.

Recouvrement

Le risque de crédit encouru relativement aux soldes de débiteurs provient de la possibilité que les entités devant des sommes à Agricorp ne puissent remplir leurs obligations. Les possibilités de recouvrement sont révisées régulièrement et une provision pour créances douteuses est établie pour constater les risques de dépréciation qui ont été cernés.

Placements

Le risque de crédit encouru par Agricorp relativement aux titres de placement provient de ses positions en matière de dépôts à terme et d'obligations de sociétés. La loi restreint le type de placements que peut détenir Agricorp aux titres de créance canadiens de qualité supérieure et aux placements approuvés par le ministre des Finances, ce qui réduit considérablement le risque de crédit.

15. Opérations entre apparentés

Les apparentés d'Agricorp comprennent les ministères et organismes du gouvernement de l'Ontario, ainsi que toutes les autres entités assujetties au contrôle commun de la province de l'Ontario. Agricorp conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités. Les opérations entre apparentés au cours de la période comprenaient les éléments suivants :

Agricorp loue des locaux à bureaux du ministère de l'Infrastructure et engage des frais d'entretien pour un coût total annuel de 1 210 \$ (2025 – 1 192 \$) qui est inclus au poste Installations des charges d'administration. Au 31 mars 2026, les créiteurs et charges à payer comprennent un montant de 26 \$ (2025 – 109 \$) dû au ministère de l'Infrastructure.

Agricorp a reçu du MAAAO des revenus de 37 712 \$ (2025 – 49 245 \$) représentant sa part des apports au titre de l'Assurance-production, des revenus de 134 624 \$ (2025 – 111 229 \$) représentant la part du gouvernement de l'Ontario du Fonds du Programme de gestion des risques et des revenus de 19 825 \$ (2025 – 20 848 \$) à titre de financement de fonctionnement de la part du MAAAO. Au 31 mars 2026, les débiteurs comprennent 6 391 \$ (2025 – 6 567 \$) à recevoir du MAAAO dans le cadre de ces programmes.

Agricorp

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2026

16. Rémunération des membres du conseil d'administration et divulgation des salaires

La rémunération totale des membres du conseil d'administration a été de 20 057 \$ (2025 – 8 939 \$). La *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public* oblige Agricorp à divulguer les noms des employés dont le salaire annuel est supérieur à 100 000 \$. La divulgation complète des traitements pour Agricorp est incluse dans la liste intitulée « Divulgation des traitements dans le secteur public 2025 : Organismes de la Couronne », disponible sur le site Web du gouvernement de l'Ontario : <https://www.ontario.ca/divulgation-des-traitements/2025/employees-de-tous-les-secteurs-et-employees-en-detachement/>.

17. Chiffres correspondants de l'exercice précédent

Durant l'exercice considéré, Agricorp a modifié sa présentation des intérêts dans l'état des flux de trésorerie afin de fournir des renseignements plus pertinents sur ses activités de fonctionnement. Pour qu'ils soient conformes à la présentation de l'exercice considéré, les chiffres correspondants de l'exercice précédent se terminant le 31 mars 2025 ont été reclassés. Cette reclassification a pour effet de séparer la variation des intérêts courus en intérêts créditeurs et en intérêts reçus.